

18-02.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Lyne Beaulieu (secrétaire); messieurs Dany April, François Dornier (président), Alexandre Ouellet et Mario Ross.

Absences motivées : messieurs Raymond Lacroix et Michel Pineault.

18-02.02 – ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 1^{re} (18-01) réunion du comité exécutif
 - a) Adoption
 - b) Suites
- .04 – Nomination pour le poste de coordination aux Affaires financières : *adoption*
- .05 – Formation d'un comité de sélection à la suite de la nomination à la coordination aux Affaires financières : *adoption*

Le titre du point .04 devrait se lire « coordination des Affaires financières » au lieu de « coordination aux Affaires financières ».

Le titre du point .05 est modifié pour *Formation d'un comité de sélection pour le poste de gestionnaire administrative ou administratif des Formations continues et du développement institutionnel*.

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

18-02.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} (18-01) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la première (18-01) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

18-02.04 – NOMINATION POUR LE POSTE DE COORDINATION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Monsieur Gaston Belzile a annoncé sa retraite dans les prochains mois. Un comité de sélection a été formé le 15 janvier dernier (CE 18-01.06) afin de pourvoir la vacance au poste de coordination des Affaires financières qu'il occupait.

Le comité de sélection a procédé à des entrevues et est parvenu de façon unanime à faire une recommandation aux membres du comité exécutif.

CONSIDÉRANT la vacance au poste de coordonnatrice ou coordonnateur des Affaires financières;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Sylvie Dufour. L'entrée en fonction est prévue pour le 2 avril 2018.

18-02.05 – FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU ADMINISTRATIF DES FORMATIONS CONTINUES ET DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Lors de la séance du comité exécutif du 5 février 2018, madame Sylvie Dufour a été nommée à la coordination des Affaires financières (CE 18-02.04). Madame Dufour occupe présentement le poste de gestionnaire administrative aux Services de formation continue du Collège de Rimouski. À la suite de la réorganisation administrative du Collège adoptée par le conseil d'administration du 19 septembre 2017 (CA 17-05.12), ce poste porte maintenant l'appellation de gestionnaire administrative ou administratif des Formations continues et du développement institutionnel.

L'entrée en fonction pour le nouveau poste est prévue le 2 avril 2018. Un comité de sélection doit donc être formé afin de pourvoir le poste qu'elle occupait.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 e que « pour les emplois de gérants, un comité de sélection composé de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, de la ou du cadre responsable du service, de la directrice générale ou du directeur général ou sa représentante ou son représentant et de la directrice ou du directeur du Service des ressources humaines ou son adjointe ou adjoint (responsable du comité) examine les candidatures reçues ». La politique indique également à l'article 8.4.2 que « la directrice ou le directeur du Service des ressources humaines est responsable du comité de sélection pour les postes de personnel professionnel ou de soutien ainsi que pour les postes de cadre de gérance ».

Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance au poste de gestionnaire administrative ou administratif des Formations continues et du développement institutionnel;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*;

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes :

- La supérieure immédiate et la cadre supérieure du service, madame Julie Gasse;
- La directrice des Ressources humaines par intérim, madame Vicky Boucher (responsable du comité);
- Une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres, _____.

La séance est levée à 8 h 9.

président

secrétaire